

Caritas Accueil et Solidarité

Association sans but lucratif

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE
AU 31 DECEMBRE 2023

29, Rue Michel Welter
L-2730 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg: F578

**Au conseil d'administration de
Caritas Accueil et Solidarité A.s.b.l.
29, rue Michel Welter
L-2730 LUXEMBOURG**

Grant Thornton Luxembourg

Grant Thornton Audit &
Assurance
Société anonyme
13, rue de Bitbourg
L-1273 Luxembourg
T +352 40 12 99 1
F +352 40 05 98

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE**Opinion**

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Caritas Accueil et Solidarité A.s.b.l. (l' "Association") comprenant le bilan au 31 décembre 2023 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la "Loi du 23 juillet 2016") et les normes internationales d'audit ("ISA") telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la "CSSF"). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de l'Association conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit

Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Chartered Accountants & Réviseurs d'Entreprises Agréés

Grant Thornton Audit & Assurance

VAT reg: LU26666925. Registered in Luxembourg. Company number: B183652

Grant Thornton Luxembourg is the Luxembourg member firm of Grant Thornton International Ltd (GTIL).

GTIL and the member firms are not a worldwide partnership. GTIL and each member firm is a separate legal entity. Services are delivered independently by the member firms. GTIL does not provide services to clients. GTIL and its member firms are not agents of, and do not obligate, one another and are not liable for one another's acts or omissions.



Lors de l'établissement des comptes annuels, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le conseil d'administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Association à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



Grant Thornton

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Luxembourg, le 13 mai 2024

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Didier Simon', written over a faint circular stamp.

Didier SIMON
Réviseur d'Entreprises Agréé
Grant Thornton Audit & Assurance

Caritas Accueil et Solidarité A.s.b.l
 Association sans but lucratif
 29, rue Michel Welter
 L-2730 Luxembourg

RCS Luxembourg : F. 578

BILAN ABRÉGÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023

(Montants en EUR)

	ACTIF		PASSIF	
	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2023	31.12.2022
C. Actif immobilisé (Note 3)			A. Fonds propres	
I. Immobilisations incorporelles	733.707,77	832.738,58	I. Patrimoine (Note 6)	1.189.847,04
II. Immobilisations corporelles	0,00	0,00	IV. Réserves (Note 7)	24.591,05
	733.707,77	832.738,58	VI. Résultat de l'exercice	417.961,28
			VIII. Subventions d'investissement en capital (Note 8)	-11.206,52
D. Actif circulant	4.296.537,83	2.885.199,19		758.501,23
I. Stocks	0,00	0,00	B. Provisions (Note 9)	
II. Créances (Note 4)	1.668.273,98	1.043.195,00	3. Autres provisions	478.573,41
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1.668.273,98	1.043.195,00		478.573,41
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse (Note 5)	2.628.263,85	1.842.004,19	C. Dettes (Note 10)	
			a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	3.890.432,03
E. Comptes de régularisation	2.533,63	37.365,91		2.296.421,04
				2.296.421,04
TOTAL DU BILAN (ACTIF)	5.032.779,23	3.755.303,68	TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)	3.755.303,68
				5.032.779,23

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

Caritas Accueil et Solidarité A.s.b.l
 Association sans but lucratif
 Siège social : 29, rue Michel Welter L-2730 Luxembourg
 RCS Luxembourg : F 578

COMPTE DE PROFITS ET PERTES ABRÉGÉ POUR L'EXERCICE SE TERMINANT AU 31 DÉCEMBRE 2023
 (Montant en EUR)

Compte de profits et pertes	31.12.2023	31.12.2022
<u>1. à 5. Résultat brut (Note 11)</u>	<u>11.318.901,71</u>	<u>9.022.423,41</u>
<u>6. Frais de personnel (Note 12)</u>	<u>-11.041.574,26</u>	<u>-8.797.048,82</u>
a) Salaires et traitements	-9.466.554,26	-7.522.782,68
b) Charges sociales	-1.434.054,24	-1.165.264,30
i) couvrant les pensions	-790.468,38	-636.353,82
ii) autres charges sociales	-643.585,86	-528.910,48
c) Autres frais de personnel	-140.965,76	-109.001,84
<u>7. Corrections de valeur</u>	<u>-246.236,44</u>	<u>-217.444,03</u>
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles (Notes 3 et 8)	-158.523,79	-144.283,96
b) sur éléments de l'actif circulant	-87.712,65	-73.160,07
<u>8. Autres charges d'exploitation</u>	<u>-120.503,78</u>	<u>-19.074,18</u>
<u>11. Autres intérêts et autres produits financiers</u>	<u>0,00</u>	<u>-62,90</u>
a) provenant d'entreprises liées	0,00	0,00
b) autres intérêts et produits financiers	0,00	-62,90
<u>14. Intérêts et autres charges financières</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>
a) concernant des entreprises liées	0,00	0,00
b) autres intérêts et charges financières	0,00	0,00
<u>16. Résultat après impôts sur le résultat</u>	<u>-89.412,77</u>	<u>-11.206,52</u>
<u>18. Résultat de l'exercice</u>	<u>-89.412,77</u>	<u>-11.206,52</u>

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des comptes annuels

CARITAS ACCUEIL ET SOLIDARITE A.S.B.L.

Association sans but lucratif

Siège social : 29, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg F 578

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants en Euros)

1. Généralités

CARITAS ACCUEIL ET SOLIDARITE A.S.B.L. (l'Association) est une association sans but lucratif qui est régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

L'Association a pour objet d'apporter, partout où le besoin s'en fait ou fera sentir, toute aide directe ou indirecte en faveur de personnes en détresse, sans logis ou en situation de précarité.

L'Association comprend les entités suivantes:

Département urgence

- Foyer de nuit Centre Ulysse, Luxembourg
- Résidences à Michelau
- Bistrot Social «Le Courage », Luxembourg
- Service Streetwork, Luxembourg
- Service Streetwork, Differdange
- Action Hiver, Luxembourg - Findel
- Halte de nuit Nuetswaach l'Espoir, Luxembourg
- Halte de nuit femmes, Luxembourg
- Atelier occupationnel, « Creamisu », Luxembourg

Département logement

- Logements encadrés / accompagnés, Kopstal (regroupant le Centre de l'Oseraie, les logements individuels et communautaires)

Département travail et occupations

- Services d'activation ONIS
- Atelier Thérapeutique Ehlerange (ATE)

Structures d'encadrement

- Unité « PSY »
- Direction et administration centrale – Service technique / logistique

L'exercice social de l'Association commence le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année.

L'Association est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la référence F 578.

En date du 1^{er} janvier 2023, un transfert des activités logement de la Fondation Caritas Luxembourg vers le département logement de Caritas Accueil et Solidarité A.s.b.l. a été effectué dans le cadre du regroupement de toutes les activités logements qui impacte les postes « Créances dont la durée résiduelle est inférieure à un an », « Dettes dont la durée résiduelle est inférieure à un an », « Résultat brut » et « Frais de personnel ».

2. Principes, règles et méthodes comptables

L'Association tient ses livres en euros (EUR) et les comptes annuels ont été préparés dans cette même devise.

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux principes comptables généralement admis, et présentés suivant les prescriptions de la loi du 19 décembre 2002 telle que modifiée.

Les comptes annuels ont été préparés en accord avec les principes comptables normalisés du secteur conventionné au Luxembourg, sur base d'une consolidation des balances individuelles des différents départements constituant l'Association et en utilisant notamment les règles d'évaluation suivantes :

a) Immobilisations corporelles et incorporelles *(voir aussi la Note 3)*

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition. Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie estimée.

Concernant l'Atelier Thérapeutique Ehlerange, les investissements, à savoir le coût de construction de l'immeuble, sont portés à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition.

Ils sont amortis linéairement pour le bâtiment sur la durée résiduelle du droit de superficie accordé (voir Note 3) et pour les installations techniques sur leur durée de vie estimée (entre 4 et 10 ans) et ce dès la mise en service des infrastructures.

b) Créances *(voir aussi la Note 4)*

Les créances sont indiquées à leur valeur nominale, diminuées des corrections de valeur jugées nécessaires.

c) Séparation des exercices

L'activité de l'Association est en grande partie conventionnée par diverses instances publiques.

Au début de chaque année, l'Association dresse, après vérification, des décomptes adressés aux diverses instances publiques pour l'année écoulée. Ces décomptes sont comptabilisés dans les comptes de l'exercice écoulé ; si la version finale des décomptes n'est pas obtenue au moment de clôturer les comptes annuels, ils font au besoin l'objet d'une provision dans les comptes de l'exercice écoulé sur base des dernières informations disponibles.

d) Comptabilisation des dons

L'Association reçoit des dons de tiers pour subvenir à certaines dépenses.

Le solde des dons non utilisés au cours d'un exercice augmente le fonds de réserve jusqu'à son affectation définitive.

e) Comptabilisation des comptes de tiers

L'Association reçoit pour le compte de certains de ses usagers des fonds qu'elle gère pour leur compte.

f) Comptes de régularisation

Le compte de régularisation actif comprend les charges comptabilisées avant la date de clôture et imputables à un exercice ultérieur.

Le compte de régularisation passif comprend les produits perçus avant la date de clôture et imputables à un exercice ultérieur.

g) Subventions d'investissement en capital *(voir aussi la Note 8)*

Les subventions reçues de l'Etat pour l'acquisition d'immobilisations sont portées au passif du bilan (correspondant au « Financement externe de l'actif immobilisé » détaillé en Note 8) pour leur valeur initiale et les amortissements vont de pair avec ceux pratiqués pour les immobilisations corporelles. La part des immobilisations corporelles acquises par des moyens de financement propre est également portée au passif du bilan (correspondant au « Financement propre de l'actif immobilisé » détaillé en Note 8) et les amortissements vont de pair avec ceux pratiqués pour les immobilisations corporelles.

h) Provisions *(voir aussi la Note 9)*

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes et dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

i) Dettes *(voir aussi la Note 10)*

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

j) Montant net du chiffre d'affaires

Le montant net du chiffre d'affaires comprend les montants résultant des prestations de services correspondant aux activités ordinaires de l'Association, déduction faite des réductions sur ventes.

3. Immobilisations incorporelles et corporelles

La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles se compose de la façon suivante :

Immobilisations incorporelles

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Logiciels	0,00	0,00
	<hr/> 0,00	<hr/> 0,00

Evolution des immobilisations incorporelles

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Valeur brute au début de l'exercice	41.880,18	41.880,18
Entrées au cours de l'exercice	0,00	0,00
Sorties au cours de l'exercice	0,00	0,00
Transferts au cours de l'exercice	3.591,98	0,00
	<hr/>	<hr/>
Valeur brute à la fin de l'exercice	45.472,16	41.880,18
Corrections de valeur au début de l'exercice	-41.880,18	-41.880,18
Dotations de l'exercice	0,00	0,00
Sorties au cours de l'exercice	0,00	0,00
Transferts au cours de l'exercice	-3.591,98	0,00
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	-45.472,16	-41.880,18
	<hr/>	<hr/>
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	0,00	0,00

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles se compose de la façon suivante :

Immobilisations corporelles

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Constructions	536.019,72	609.644,20
Installations techniques et machines	92.565,53	89.449,66
Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant	105.122,49	133.644,72
	<u>733.707,74</u>	<u>832.738,58</u>

Evolution des immobilisations corporelles

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Valeur brute au début de l'exercice	3.820.062,62	3.644.900,33
Entrées au cours de l'exercice	59.387,49	175.162,29
Sorties au cours de l'exercice	-566.795,37	0,00
Transferts au cours de l'exercice	-3.591,98	0,00
Valeur brute à la fin de l'exercice	<u>3.309.062,76</u>	<u>3.820.062,62</u>
Corrections de valeur au début de l'exercice	-2.987.324,04	-2.843.040,08
Dotations de l'exercice	-158.418,30	-144.283,96
Sorties au cours de l'exercice	566.795,37	0,00
Transferts au cours de l'exercice	3.591,98	0,00
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	<u>-2.575.355,02</u>	<u>-2.987.324,04</u>
Valeur comptable nette à la fin de l'exercice	<u>733.707,77</u>	<u>832.738,58</u>

Un droit de superficie sur le terrain sur lequel l'Atelier Thérapeutique Ehlerange a été construit a été concédé à l'Association le 24 novembre 2000 pour une durée de 30 ans, éventuellement reconductible pour une période supplémentaire de 15 ans, Au terme de cette période, le terrain (et le bâtiment qui y est érigé) seront rendus à la commune. propriétaire du fonds, si un accord ne peut être trouvé.

4. Créances

Les Créances se composent de la manière suivante :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Etat et Communes (- 1 an)	727.154,60	430.128,30
Autres organismes caritatifs (- 1 an)	263.688,07	135.003,42
Créances pour prestations aux clients (- 1 an)	511.985,64	331.693,44
Créances pour avances faites aux usagers (- 1 an)	76.253,11	111.729,90
Fournisseurs débiteurs (- 1 an)	13.220,53	2.297,10
Cautions locatives (- 1 an)	45.747,35	31.060,46
Autres créances (- 1 an)	30.224,68	1.282,38
	<u>1.668.273,98</u>	<u>1.043.195,00</u>

Les créances envers Etat et Communes se composent d'un montant de 431.957,30 EUR à recevoir de la Ville de Differdange et d'un montant de 295.197,30 EUR restant à recevoir de la Ville de Luxembourg.

Les décomptes finaux des subventions 2023 ne sont pas validés par les instances au moment de clôturer les présents comptes annuels, à l'exception des décomptes finaux concernant la Ville de Luxembourg validés en février 2024 pour un montant global de 295.197,30 EUR à recevoir de la Ville de Luxembourg.

Les créances pour avances faites aux usagers pour un montant de 76.253,11 EUR au 31 décembre 2023 (au 31 décembre 2022 : 111.729,90 EUR) représentent des créances envers des tiers pour lesquels l'Association reçoit des fonds et les gère pour leur compte.

Au 31 décembre 2023, les cautions locatives incluent un montant de 45.747,35 EUR (au 31 décembre 2022 : 31.060,46 EUR) relatif à des cautions versées à des propriétaires d'immeubles pris en location.

5. Avoirs en banques et en caisse

Les Avoirs en banques et en caisse se composent de la façon suivante :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Administration Centrale	2.194.158,26	1.633.088,77
Comptabilité Tiers	434.105,59	208.915,42
	<u>2.628.263,85</u>	<u>1.842.004,19</u>

Les Avoirs en banques et en caisse de l'Administration Centrale se composent de la façon suivante :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Comptes courants et comptes à terme	2.181.443,95	1.627.849,14
Caisses	12.714,31	5.239,63
	<u>2.194.158,26</u>	<u>1.633.088,77</u>

Les Avoirs en banques et en caisse de la Comptabilité Tiers contiennent des fonds appartenant à certains usagers et l'Association les gère pour leur compte et se composent de la façon suivante :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Comptes courants	426.084,90	204.893,08
Caisses	8.020,69	4.022,34
	<u>434.105,59</u>	<u>208.915,42</u>

6. Patrimoine

L'évolution du Patrimoine est la suivante:

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Situation au début de l'exercice	24.591,05	32.605,82
Résultat de l'exercice précédent	-11.206,52	-8.014,77
Situation à la fin de l'exercice	<u>13.384,53</u>	<u>24.591,05</u>

7. Réserves

Les Réserves se composent comme suit:

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Fonds dédiés sur dons	20.712,27	162.106,09
Autres réserves disponibles	65.182,84	255.855,19
	<u>85.895,11</u>	<u>417.961,28</u>

Au cours de l'exercice 2023, les Fonds dédiés sur dons ont évolué comme suit:

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Valeur début de l'exercice	162.106,09	210.148,56
Augmentation de l'exercice	3.920,88	37.988,83
Diminution de l'exercice	-145.314,70	-86.031,33
Situation à la fin de l'exercice	<u>20.712,27</u>	<u>162.106,09</u>

Au cours de l'exercice 2023, les Autres réserves disponibles ont évolué comme suit:

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Valeur début de l'exercice	255.855,19	253.620,92
Augmentation de l'exercice	233.238,63	218.867,74
Diminution de l'exercice	-423.910,98	- 216.633,47
Situation à la fin de l'exercice	<u>65.182,84</u>	<u>255.855,19</u>

8. Subventions d'investissement en capital

Les subventions d'investissement en capital se composent de la façon suivante :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Financement propre de l'actif immobilisé	104.970,58	124.145,74
Financement externe de l'actif immobilisé	548.936,34	634.355,49
	<u>653.906,92</u>	<u>758.501,23</u>

L'évolution du Financement propre de l'actif immobilisé est la suivante:

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Valeur au début de l'exercice	124.145,74	143.326,89
Augmentations de l'exercice	0,00	0,00
Corrections de valeur de l'exercice	-19.175,16	-19.181,15
Reprises de l'exercice	0,00	0,00
Situation à la fin de l'exercice	<u>104.970,58</u>	<u>124.145,74</u>

L'évolution du Financement externe de l'actif immobilisé est la suivante:

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Valeur au début de l'exercice	634.355,49	604.712,63
Augmentations de l'exercice	23.366,72	112.686,58
Corrections de valeur de l'exercice	-108.785,87	-83.043,72
Reprises de l'exercice	0,00	0,00
Situation à la fin de l'exercice	<u>548.936,34</u>	<u>634.355,49</u>

Les corrections de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles sont supérieures de 30.457,30 EUR (en 2021 : EUR 42.059,09 EUR) par rapport aux corrections de valeur sur subventions de l'actif immobilisé en raison du financement par fonds propres d'actifs immobilisés.

9. Provisions

Les Provisions se composent comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Provision pour heures à récupérer	148.962,46	103.422,80
Provision pour congés non pris	260.110,95	165.612,20
Autres provisions d'exploitation	69.500,00	0,00
	<u>478.573,41</u>	<u>269.035,60</u>

10. Dettes

Les Dettes se composent de la façon suivante :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Fournisseurs (- 1 an)	1.011.892,47	413.561,64
Autres dettes, dont fiscales, salariales et sociales (- 1 an)	1.407.568,80	1.089.962,45
Dettes vis-à-vis de l'Etat (- 1 an)	995.259,68	427.724,20
Comptes de tiers (- 1 an)	475.711,08	365.172,75
	<u>3.890.432,03</u>	<u>2.296.421,04</u>

Au 31 décembre 2023, les dettes sur l'Etat incluent :

- un montant de 974.317,96 EUR restant à rembourser au Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, dont 122.319,89 EUR dans le cadre de la Convention avec l'Office national d'inclusion sociale (ONIS) et,
- un montant de 20.941,72 EUR restant à rembourser au Ministère de la Santé.

Au 31 décembre 2023, les Autres dettes incluent un montant de 183.480,70 EUR correspondant à une avance de trésorerie liée au transfert des activités logement de la Fondation Caritas Luxembourg en date du 1^{er} janvier 2023.

Les comptes de tiers représentent des dettes envers des tiers pour lesquels l'Association reçoit des fonds et les gère pour leur compte et se composent de la façon suivante :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Dettes envers des usagers	417.765,08	323.660,75
Cautions reçues	41.946,00	34.712,00
Maisons externes (MICHELAU)	16.000,00	6.800,00
	<u>475.711,08</u>	<u>365.172,75</u>

11. Résultat brut

Le Résultat brut se compose du Chiffre d'affaires net (a), des Subventions (b) et des Autres produits d'exploitation (c), déductions faites des Matières premières et consommables (d) et des Autres charges externes (e).

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Chiffre d'affaires net		
• Recettes provenant des participations aux frais	1.658.894,51	519.615,25
• Recettes provenant des activités de travaux occupationnels	564.576,22	435.820,07
Subventions	13.639.643,84	10.816.439,52
Autres produits d'exploitation	918.798,92	683.890,59
Consommation de marchandises et de matières premières et consommables	-989.770,61	-998.139,58
Autres charges externes	-4.473.241,17	-2.435.202,44
	<u>11.318.901,71</u>	<u>9.022.423,41</u>

a) Chiffre d'affaires net

- Recettes provenant des participations aux frais

Les Recettes provenant des participations aux frais se composent de la façon suivante :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Participations aux frais des usagers («PAF »)	375.313,09	361.308,63
Participations aux frais d'alimentation	6.844,31	32.229,24
Participations aux frais de location	1.148.240,00	78.604,00
Divers	128.497,11	47.473,38
	<u>1.658.894,51</u>	<u>519.615,25</u>

- Recettes provenant des activités de production

Les Recettes provenant des activités de production se composent de la façon suivante :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Recettes buanderie	172.545,74	126.048,18
Ventes produits jardinage	10.569,75	9.333,18
Ventes repas	109.117,40	39.321,72
Recettes bois	74.900,00	65.141,00
Prestations de services	197.443,33	195.975,99
	<u>564.576,22</u>	<u>435.820,07</u>

b) Subventions

Les Subventions se composent de la façon suivante :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Subventions de fonctionnement - Etat et commune	3.115.929,99	2.238.144,82
Subventions de salaires - Etat et commune	10.523.713,85	8.568.416,82
Subventions diverses	0,00	9.877,88
	<u>13.639.643,84</u>	<u>10.816.439,52</u>

c) Autres produits d'exploitation

Les Autres produits d'exploitation se composent de la façon suivante :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Utilisation des réserves, dons	478.675,25	239.866,96
Autres subventions de fonctionnement	259.938,15	281.721,96
Corrections de valeur subventions de l'actif immobilisé	127.961,03	102.224,87
Cessions immobilisations	14.100,00	0,00
Autres	38.124,49	60.076,80
	<u>918.798,92</u>	<u>683.890,59</u>

d) Matières premières et consommables

Les Matières premières et consommables se composent de la façon suivante :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Matières premières	-35.079,30	-32.247,23
Petit équipement et fournitures	-185.832,96	-242.137,11
Chauffage. gaz. électricité. eau. ...	-379.641,12	-324.264,27
Alimentation. boissons	-389.217,23	-339.490,97
	<u>-989.770,61</u>	<u>-998.139,58</u>

e) Autres charges externes

Les Autres charges externes se composent de la façon suivante :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Surveillance, entretiens des bâtiments et du petit matériel	-1.344.871,30	-1.296.791,19
Entretiens divers	-376.189,74	-323.768,09
Assurances	-84.012,92	-56.223,87
Frais divers en relation avec les usagers	-105.406,72	-94.145,02
Loyers, charges locatives et autres charges y afférents	-1.586.921,62	-274.959,91
Télécommunications	-58.043,51	-43.659,01
Frais de route	-46.992,60	-37.546,98
Honoraires	-87.090,81	-17.186,21
Formation - conférences	-45.798,85	-62.191,29
Annonces et insertions	-11.842,93	-15.621,54
Sous-traitance	-97.024,94	-132.973,79
Logiciels	-86.308,75	-29.972,67
Refacturation de frais transversaux	-403.911,78	0,00
Autres	-138.824,70	-50.162,78
	<u>-4.473.241,17</u>	<u>-2.435.202,44</u>

12. Frais de personnel

Le nombre moyen de personnel employé est passé de 111 en 2022 à 114,74 en 2023. Le nombre de salariés au 31 décembre 2023 est de 115,80 Equivalents Temps Plein (101,8 au 31 décembre 2022). Le poste Salaires et traitements repris sous les Frais de personnel se compose de la façon suivante pour les deux derniers exercices :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Salaires et charges sociales	-11.336.247,19	-9.156.343,69
Remboursements Mutualité	456.903,19	468.296,71
Variation provision pour heures à récupérer	-45.539,66	-103.422,80
Variation provision pour congés non pris	-94.498,15	-3.035,95
Autres frais de personnel	-22.192,45	-2.543,09
	<u>-11.041.574,26</u>	<u>-8.797.048,82</u>

13. Engagements hors bilan

En garantie de la ligne de crédit de 350.000,00 EUR accordée par la Banque et Caisse d'Épargne de l'État et destinée uniquement à couvrir d'éventuels besoins de réserves à court terme (retards dans la réception des fonds en provenance des partenaires conventionnels), Caritas Accueil et Solidarité A.s.b.l. s'est engagé à céder les créances futures provenant du Ministère de la Famille et du Ministère de la Santé du Grand-Duché du Luxembourg.

14. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture.